

Cadre réservé au secrétariat	
Envoyé	
Vérif. logi	



Nom :
Prénom :
Adresse :

Code postal :
Ville :
Téléphone :

Mail :

Personne à prévenir en cas de problème :
M/Mme : Téléphone :

CHARTE DES BENEVOLES

LES BENEVOLES

- Présentez vous impérativement à l'accueil en arrivant afin que les salariés vous indiquent le chien que vous pouvez promener.
- Signez le registre de présence ; cette procédure nous permet de savoir qui est présent dans l'enceinte du chenil.
- Il est interdit de prendre des photos de nos animaux et il est **formellement interdit de communiquer, par le biais de réseaux sociaux (facebook), sur ce qui se passe au refuge.**

Vous débutez en tant que bénévole ; faites plusieurs ballades avec « d'anciens bénévoles » déjà habitués de façon à apprendre comment tenir et promener les chiens.

L'animal de retour de la promenade doit impérativement être ramené dans **son box** (le bâtiment et le numéro du box sont inscrits en face de sa cage sur le mur). Ceci est très important afin d'éviter les **bagarres** ou les **risques d'accidents graves (morsures)**.

Tenir les chiens en laisse courte, côté mur, afin d'éviter le contact et les bagarres avec ceux qui restent dans leur box.

Les bénévoles doivent impérativement ramener les chiens dans leur box à 17 h 30 et quitter le refuge au plus tard à 17 h 45 afin de permettre aux salariés de fermer les portes à 18 heures (heure de fermeture officielle du refuge).

Lors des journées «portes ouvertes », les animaux ne doivent pas être sortis de leur box.

POUR NOS AMIS A QUATRE PATTES

- Par temps de grosses chaleurs (≥ 28 degrés), les chiens ne sortent pas de leur box.
- Afin d'éviter qu'un chien ne s'échappe sur la route, il est exigé de rester dans la partie haute du refuge derrière la grande porte grillagée.
- Il est interdit de sortir les chiens sous réquisitions et sous saisies sans autorisation préalable.
- Concernant les chiens en fourrière, il est impératif de respecter le délai de 8 jours obligatoires et donc de ne pas sortir l'animal de son box (l'animal n'étant pas encore vacciné et donc risque de contagion).

- Pour les animaux atteints de maladies contagieuses (teigne, gale, etc...), il est impératif de ne pas les mettre en contact avec les autres animaux. Ils seront isolés jusqu'à totale guérison afin que la maladie ne se propage pas à leurs congénères et ne seront approchés que par le personnel soignant.
- En ce qui concerne les bébés chiens ou chats qui n'ont pas atteint l'âge de 2 mois révolus et qui n'ont pas eu leurs deux premiers vaccins, ces derniers ne devront pas être proposés à l'adoption, ni retenus.
- **La fourrière n'est pas ouverte au public. Evitez au maximum d'y faire entrer le public.** Les personnes intéressées doivent regarder les chiens depuis l'extérieur et n'entrer avec un salarié que s'ils sont réellement intéressés par un animal (question de sécurité sanitaire).
- Ne pas faire grimper les chiens à la fenêtre des chats.
- **Aucune nourriture extérieure au refuge ne doit être donnée aux animaux, notamment tous les aliments à base de produits laitiers (risque de diarrhée).**
- **Les friandises sont données à l'animal et non jetées à la volée dans son box. Il est impératif d'en limiter le nombre par rapport à la taille et au poids de l'animal.**
- **Il est impératif de respecter les consignes affichées sur les grilles des box (pas de sciure, ne pas promener, ne pas donner de friandises) celles-ci étant mentionnées pour la santé et l'intérêt des animaux.**
- **Ne pas donner de jouets en plastique ni de balles de tennis aux chiens et ne pas mettre de duvet dans leur niche (risques d'occlusion intestinale).**
- Vous devez ramasser les crottes des chiens lorsqu'ils font leur besoin dans l'enceinte du refuge.
- Nous vous rappelons qu'il **est interdit de fumer** dans tout le refuge ainsi que dans le bois (pour des raisons de sécurité et afin d'éviter un risque d'incendie).
- Ne pas jeter de papier dans le bois.

A votre départ :

- **pensez à récupérer vos bouteilles d'eau, vérifiez qu'aucune friandise, papier, brosse ou laines ne traînent dans les bâtiments, dans les box, ainsi qu'à l'accueil.**
- **Le dernier bénévole sur le site doit impérativement penser à fermer le cadenas de la porte accédant au bois.**

Merci à toutes et à tous.

A Marsac-sur-l'Isle, le

Eliane RIGAUX
Présidente

le (la) bénévole (*)

(*) Signature précédée de la mention manuscrite suivante :
« Je m'engage à respecter les clauses de la charte ci-dessus »

Cotisation réglée le

par chèque/espèces